



MULTIACCUEIL
« L'ILE AUX ENFANTS »

Projet social

Octobre 2017

Table des matières

I.	L'environnement géographique et socio-économique	4
A.	Situation géographique	4
B.	Données géographiques.....	6
1.	La population	6
2.	Les naissances	6
3.	Le nombre d'enfants.....	6
4.	L'âge de la population	7
5.	Les structures familiales	8
C.	Description de l'habitat.....	8
D.	Activité, revenus et chômage	9
E.	L'attractivité du territoire.....	10
II.	Les offres d'accueil sur le territoire.....	10
A.	Le multiaccueil	10
B.	Une maison d'Assistantes maternelles.....	10
C.	Les assistantes maternelles	10
D.	Le Relais Parents Assistants Maternels.....	10
E.	Les associations d'assistants maternels.....	11
F.	Les écoles.....	11
III.	Présentation de la structure	11
A.	Historique de la structure.....	11
B.	Description du lieu d'accueil.....	12
1.	La gestion.....	12
2.	Le fonctionnement.....	12
3.	L'équipe	12
C.	Les partenariats.....	13
1.	Les trois mairies et le centre communal d'action sociale	13
2.	La CAF.....	13
3.	L'ALSH.....	14
4.	Cap ados	14
5.	Les écoles sur les trois communes.....	14
6.	Le centre départemental d'action sociale	14
7.	Le Relais Parents Assistants Maternels	15
8.	La médiathèque.....	15
9.	L'ouverture vers l'extérieur	15

D.	Le contrat enfance jeunesse.....	15
IV.	Les orientations sociales	15
A.	Les choix organisationnels.....	16
1.	L'amplitude horaires.....	16
2.	La diversité de l'offre	16
B.	Qualité éducative de l'accueil.....	16
C.	Lieu d'égalité et de mixité	17
D.	Accompagnement à la parentalité	17
V.	Les perspectives.....	18
A.	Les partenariats.....	18
1.	L'association « familles rurales ».....	18
2.	Les assistantes maternelles	18
3.	Les écoles.....	19
4.	La médiathèque.....	19
B.	Accompagnement à la parentalité	19
1.	Un espace dédié aux parents.....	19
2.	Les formations.....	19
3.	La place des parents.....	20
C.	Projet intergénérationnel.....	20
D.	Ouverture vers l'extérieur	20

LE PROJET SOCIAL

Le projet social est l'une des composantes du projet d'établissement au même titre que le projet pédagogique.

Le projet social permet de définir l'environnement économique, politique et social du multi-accueil ; et de mettre en place des moyens afin de répondre aux besoins spécifiques liés à ces données.

Il permet de réfléchir à la dimension sociale de la structure en termes de mixité, d'intégration, et de prévention.

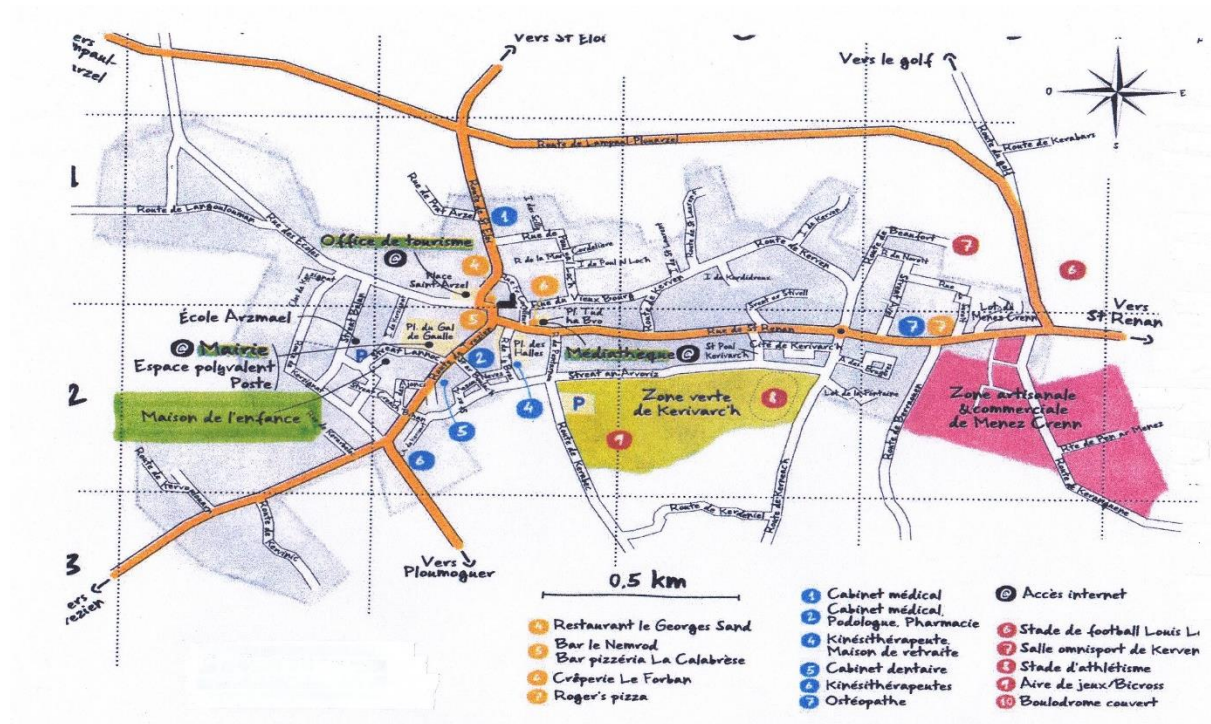
La crèche s'intègre dans un réseau de partenariats dans le but de favoriser une cohérence dans la prise en charge des enfants et l'accompagnement des familles.

Cela lui permet également de faire partie du tissu social local, et ainsi créer une dynamique partenariale au niveau local.

I. L'environnement géographique et socio-économique

A. Situation géographique

Le multi-accueil est situé au cœur du bourg de Plouarzel au sein de la maison de l'enfance. Les locaux sont partagés avec l'Accueil de loisirs sans Hébergement, géré par l'association « Familles Rurales ».



Les familles accueillies sont habitantes de trois communes : Plouarzel, Lampaul-Plouarzel ou Ploumoguier.



La superficie totale de ces trois communes représente 85.70 km²:

- Plouarzel ayant la superficie la plus importante avec 42.8 km²
- suivie de Ploumoguier avec 38.9 km²
- puis Lampaul-Plouarzel avec 4 km². Cette dernière commune se distingue par une densité de population très forte : les habitants sont, en effet, répartis sur une superficie restreinte.

Par contre, Plouarzel est une commune très étendue et représente près de la moitié de ce territoire (49,9%). Elle possède une grande façade océanique avec un nombre important de résidences secondaires (25.8% en 2014, source INSEE).

La part de l'agriculture ainsi que l'étendue des zones agricoles représentent un pourcentage conséquent à Plouarzel et à Ploumoguier.

Plouarzel se trouve à 25 km environ de Brest et 15 km environ de Plouzané et de nombreux parents travaillent à l'extérieur de la commune.

En septembre 2017, sur 58 familles accueillies à la crèche, 44 travaillent à l'extérieur.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et qui résident dans la commune en 2014 (chiffres INSEE)			
	Plouarzel	Lampaul-Plouarzel	Ploumoguier
Ensemble	1539	722	859
Travaillent dans la commune de résidence	387	140	235
Travaillent dans une commune autre que la commune de résidence	1153	582	624

B. Données géographiques

1. La population

La population est en augmentation depuis quelques années sur les trois communes.

	Population			
	2011	2012	2015	Evolution
PLOUARZEL	3663	3723	3701	+1%
LAMPAUL-PLOUARZEL	2040	2060	2100	+3%
PLOUMOGUER	1951	1942	1961	+1%

2. Les naissances

Le nombre de naissances varie selon les communes :

	Naissances domiciliées				
	2013	2014	2015	2016	Evolution
PLOUARZEL	36	40	37	34	-6%
LAMPAUL-PLOUARZEL	23	19	19	16	-30%
PLOUMOGUER	25	19	29	29	+16%

On constate une légère baisse des naissances depuis 2013 pour Plouarzel et une diminution plus conséquente pour Lampaul-Plouarzel, à l'inverse de Ploumoguier qui connaît une légère hausse mais une stagnation entre 2015 et 2016.

3. Le nombre d'enfants

Le nombre d'enfants de moins de 5 ans est en diminution entre 2012 et 2015 pour Plouarzel et Ploumoguier.

Par contre, Lampaul-Plouarzel ne voit que le nombre d'enfants de 0 à 2 ans diminuer.

PLOUARZEL			
	2012	2015	Evolution
Enfants de 0 à 2 ans inclus	128	101	-21.1%
Enfants de 3 à 5 ans inclus	143	138	-3.5%

LAMPAUL-PLOUARZEL			
	2012	2015	Evolution
Enfants de 0 à 2 ans inclus	69	61	-11.6%
Enfants de 3 à 5 ans inclus	58	72	24.1%
PLOUMOGUER			
	2012	2015	Evolution
Enfants de 0 à 2 ans inclus	76	69	-9.2%
Enfants de 3 à 5 ans inclus	81	71	-12.3%

Source CAF

4. L'âge de la population

Au niveau de l'âge de la population, les 30-44 ans occupent une part importante surtout à Lampaul-Plouarzel et Ploumoguier.

La population par tranche d'âge par ordre décroissant en 2014 (source INSEE) :

PLOUARZEL	
0 -14 ans	22.9%
45-59 ans	21%
30-44 ans	20.3%
LAMPAUL-PLOUARZEL	
0-14 ans	18.7%
45-59 ans	18.7%
30-44 ans	19.1%
PLOUMOGUER	
0 -14 ans	23.1%
30-44 ans	21.6%
45-59 ans	21.5%

5. Les structures familiales

Au niveau des structures familiales dans le territoire, les allocataires monoparentales stagnent sur Plouarzel et diminuent sur Lampaul-Plouarzel et Ploumoguier.

Les familles nombreuses augmentent faiblement à Plouarzel, et baissent fortement à Lampaul-Plouarzel et diminuent un peu sur Ploumoguier (données CAF).

PLOUARZEL			
	2012	2015	Evolution
Allocataires monoparentales	54	54	0%
Allocataires avec 3 enfants et plus	105	109	+3.8%
PLOUMOGUER			
	2012	2015	Evolution
Allocataires monoparentales	44	41	-6.8%
Allocataires avec 3 enfants et plus	66	53	-19.7%
LAMPAUL-PLOUARZEL			
	2012	2015	Evolution
Allocataires monoparentales	32	24	-25%
Allocataires avec 3 enfants et plus	56	59	-5.4%

En septembre 2017, sur 58 familles accueillies à la crèche, deux sont des familles monoparentales.

C. Description de l'habitat

On constate que Plouarzel a augmenté considérablement son parc de logement avec la création de nouveaux lotissements et de logements sociaux.

51 permis de construire ont été délivrés en 2016 à Plouarzel.

Ces logements attirent des familles avec de jeunes enfants. Sur les 15 maisons construites sur le dernier lotissement en 2016, 5 familles ont leurs enfants accueillis à la crèche.

Une autre tendance constatée sur le territoire est l'augmentation de locataires HLM (source INSEE).

PLOUARZEL			
	2009	2014	Evolution
Ensemble	1355	1479	+9%
Propriétaire	1110	1214	+9%
Locataire	228	239	+5%
Dont d'un logement HLM	56	75	+34%
Logé gratuitement	16	25	+56%

LAMPAUL PLOUARZEL			
	2009	2014	Evolution
Ensemble	918	971	+6%
Propriétaire	786	826	+5%
Locataire	115	126	+10%
Dont d'un logement HLM	26	38	+46%
Logé gratuitement	17	19	+12%
PLOUMOGUER			
	2009	2014	Evolution
Ensemble	791	802	+1%
Propriétaire	616	645	+5%
Locataire	165	151	-8%
Dont d'un logement HLM	63	64	+2%
Logé gratuitement	9	5	-44%

D. [Activité, revenus et chômage](#)

Le taux de chômage des 15–64 ans à Lampaul-Plouarzel se rapproche du taux dans le Finistère : 12% en 2014 (et 12.5% pour le Finistère). Par contre, à Plouarzel (9.4%) et Ploumoguier (6.9%), les taux sont nettement moins élevés (INSEE).

Par contre, entre 2009 et 2014, le nombre de personnes en recherche d'emploi a augmenté de 22% à Plouarzel, de 9% à Ploumoguier et de 49% à Lampaul-Plouarzel (INSEE).

En septembre 2017, sur 58 familles accueillies à la crèche, sept familles ont au moins un parent en recherche d'emploi.

On constate que le nombre d'allocataires dont les prestations représentent plus de 75% de leurs revenus a augmenté entre 2012 et 2015 de 35% à Lampaul-Plouarzel, de 4.5% à Plouarzel et de 17.6% à Ploumoguier.

En septembre 2017, 31.71% des enfants ont un tarif horaire à moins d'un euro.

On relève tout de même que les ressources des familles allocataires sont assez élevées au sein des trois communes en 2017 (données CAF):

- Familles avec 3 201 à 4 200 € de revenus pas mois :
 - Plouarzel : 25.2%
 - Lampaul-Plouarzel : 29.8%
 - Ploumoguier : 28.2%
- Familles avec plus de 4 200 € de revenus par mois :
 - Plouarzel, 33.7%
 - Lampaul-Plouarzel : 25.6%
 - Ploumoguier : 25.7%

On constate d'ailleurs que 60.6% des ménages fiscaux à Plouarzel sont imposés en 2013 et 56.6% à Lampaul-Plouarzel (le pourcentage dans la Finistère est de 55.9%).

E. [L'attractivité du territoire](#)

Les trois communes sont attractives ; elles sont dotées d'une bibliothèque ou une médiathèque, des commerces de proximité (boulangerie, boucherie, maraîcher...), un supermarché ou des superettes...

Les trois communes sont bien pourvues au niveau médical et paramédical. Par exemple, Plouarzel a un pôle santé (trois médecins généralistes, une sage-femme, trois orthophonistes, une conseillère conjugale, un ostéopathe, une psychologue, et un cabinet infirmier).

De plus, des associations sur les trois communes proposent un large éventail d'activités sportives (foot, basket, handball, escalade...) et créatives : musique, danse, théâtre...pour les enfants et les adultes.

Des aires de jeux sont présentes sur les trois communes.

La différence entre le nombre de personnes entrées et sorties en 2015 est d'ailleurs positive pour Plouarzel (0.5) et Lampaul-Plouarzel (0.2) (source INSEE).

II. [Les offres d'accueil sur le territoire](#)

A. [Le multiaccueil](#)

On trouve sur le territoire un multiaccueil avec un agrément pour 44 enfants dont 6 places pour Lampaul-Plouarzel et 4 places pour Ploumoguier.

B. [Une maison d'Assistantes maternelles](#)

Une maison d'assistantes maternelles (MAM) est présente sur Plouarzel : 12 enfants y sont accueillis.

C. [Les assistantes maternelles](#)

En septembre 2017, le nombre d'assistantes maternelles sur les trois communes est de :

- 27 à Plouarzel pour 63 enfants accueillis
- 7 à Lampaul-Plouarzel pour 19 enfants accueillis
- 13 à Ploumoguier pour 34 enfants accueillis

D. [Le Relais Parents Assistants Maternels](#)

Un Relais Parents Assistants Maternels est présent sur le territoire. Il a pour rôle d'informer les parents sur les différents modes d'accueil présents, les conseille sur toutes les démarches administratives et les met en relation avec les assistantes maternelles agréées.

L'animatrice du RPAM informe également les assistants maternels sur leurs droits et leurs statuts, les met en relation avec les parents en recherche d'un mode d'accueil et anime les rencontres avec divers professionnels de la petite enfance.

E. [Les associations d'assistants maternels](#)

Les assistants maternels de Lampaul-Plouarzel et Plouarzel sont regroupées au sein de l'association « les Bidourics » et ceux de Ploumoguier au sein de l'association « les Loupiots ».

Les assistants maternels organisent des temps d'échanges et des actions communes comme des activités manuelles, des séances de motricité ou d'éveil musical en matinée dans un local adapté.

F. [Les écoles](#)

Pour les enfants scolarisés, chaque commune propose aux parents une école publique et une école privée.

L'association « Familles Rurales » propose aux familles une garderie périscolaire (matin et soir avant et après l'école) pour les enfants scolarisés et un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les mercredis et les vacances scolaires pour les enfants de plus de 3 ans.

La commune de Lampaul-Plouarzel propose un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés ; un ALSH accueille les enfants de plus de 3 ans le mercredi dans les locaux de la garderie.

La commune de Ploumoguier propose aux familles un accueil périscolaire pour leurs enfants scolarisés le matin et soir et le mercredi après-midi.

III. [Présentation de la structure](#)

A. [Historique de la structure](#)

Dès 1986, la commune de Plouarzel voit les effectifs des classes de son école publique diminuer. Une enquête auprès de la population montre que les jeunes parents font garder leurs enfants au plus près de leur lieu de travail, la commune ne proposant pas de lieu d'accueil adapté à la petite enfance.

Un groupe de travail est mis en place en 1990 pour poser les bases de fonctionnement d'une nouvelle structure : la Maison de l'Enfance.

La crèche "l'île aux enfants", gérée par l'association familles rurales, ouvre ses portes en septembre 1991, au sein de la maison de l'enfance, dans des locaux construits par le centre communal d'action sociale (CCAS). Le premier agrément permet l'accueil de 16 enfants et l'emploi de 2 salariés et 2 contrats aidés de l'état.

La demande en crèche est rapidement supérieure au nombre de lits offerts.

Des travaux d'agrandissement sont réalisés en 1992 avec la création de 3 pièces supplémentaires et un agrément pour 20 enfants, puis en 1998 la création d'une cuisine.

La structure se révélant à nouveau trop petite, le projet de construction d'une nouvelle crèche est envisagé en 2000.

A partir de 2002, débutent les travaux de construction du multi-accueil «L'île aux enfants» qui s'achèveront en 2003 avec 35 enfants accueillis et 14 salariés. L'accueil évolue progressivement jusqu'à atteindre 44 enfants et 18 salariés. Cette nouvelle structure ne sera plus gérée par l'Association Familles Rurales, mais par un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) en 2004.

Suite à une visite du service « accueil du jeune enfant » de la PMI en date du 03 octobre 2016, il a été préconisé un agrandissement de 72 m² pour pouvoir accueillir convenablement 44 enfants

Etant donné les demandes croissantes des familles pour le multiaccueil, le SPIC décide la construction d'une nouvelle crèche pour pouvoir accueillir 49 enfants et offrir un local de qualité aux familles respectant les normes actuelles et permettant de mettre en place le projet d'établissement.

B. Description du lieu d'accueil

1. La gestion

Le SPIC est composé d'un président qui est actuellement le maire de Plouarzel et un vice-président qui est l'adjointe enfance jeunesse de Plouarzel.

Les autres membres sont nommés par le conseil municipal sur proposition du maire. En septembre 2017, des élus, des personnes représentant le CCAS et des parents en font également partie.

La directrice et l'adjointe de la crèche y participent ; les partenaires associés au SPIC et les représentants de la CAF et du conseil Général..., peuvent aussi être invités.

Le SPIC se réunit 3 fois par an, et prend des décisions relatives au financement de la crèche, à la gestion des ressources humaines et liées au fonctionnement de la structure.

2. Le fonctionnement

Selon l'arrêté départemental du 17/03/2017, le multiaccueil accueille 44 enfants de 2 mois ½ à 6 ans par jour. Quatre places sont réservées pour des enfants de Ploumoguier et six pour Lampaul-Plouarzel.

Les enfants sont accueillis :

- soit de manière régulière (c'est-à-dire sur des jours fixes établis par un contrat)
- soit de manière occasionnelle (sur des jours non fixes selon les places vacantes disponibles)

Le tarif demandé aux familles est modulé en fonction de leurs ressources et de la composition de la famille.

La structure est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi.

3. L'équipe

Les enfants et leurs parents sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire conformément aux dispositions des décrets n°2000-762 du 1^{er} août 2000, n°2007-230 du 20 février 2007 et n°2010-613 du 7 juin 2010.

Cette équipe comprend :

- une directrice, infirmière puéricultrice
- une directrice adjointe, éducatrice de jeunes enfants
- une éducatrice de jeunes enfants
- sept auxiliaires de puériculture dont une en contrat aidé
- une animatrice
- trois animatrices en contrat aidé

Un agent de service effectue la réception des repas en liaison chaude depuis la cuisine centrale, la mise en assiette, le service et l'entretien du linge, des locaux et du matériel. Une entreprise externe s'occupe de l'entretien des sols.

Une secrétaire-comptable est également présente : elle assure la facturation aux familles, reçoit les règlements et gère la comptabilité de la crèche.

Un médecin intervient au sein du multi-accueil, (environ 3h par mois), et a un rôle principal de suivi médical des enfants, et de prévention auprès des familles.

Des intervenants extérieurs sont présents (1 fois par mois environ) pour proposer des activités aux enfants : un éducateur sportif, une intervenante musicale, deux personnes de la bibliothèque qui viennent raconter des histoires.

Un psychanalyste travaille auprès de l'équipe de professionnelles pour des temps d'analyse de la pratique.

Des stagiaires sont régulièrement accueillis au sein de la structure.

C. [Les partenariats](#)

Différents partenaires travaillent en lien étroit avec la crèche.

1. [Les trois mairies et le centre communal d'action sociale](#)

La première collaboration avec la mairie de Plouarzel est financière, elle verse annuellement une subvention de fonctionnement à la crèche, et contribue au paiement des dépenses de fonctionnement (électricité, eau, téléphone...).

Des salles de réunion nous sont prêtées en cas de besoin.

La direction de la crèche travaille étroitement avec les élus des mairies de Lampaul-Plouarzel et Ploumoguier dont les adjointes enfance jeunesse.

Le CCAS nous loue gracieusement les locaux et investit dans du matériel (machines à laver, mobilier, poussettes...).

2. [La CAF](#)

La CAF est un important partenaire financier pour le multiaccueil au niveau du fonctionnement et de l'investissement

Elle verse la prestation de service unique (PSU) qui est une aide au fonctionnement de la crèche et complète la participation des familles.

La CAF aide financièrement le multiaccueil lors d'achats de matériel, de formation ou de mise en place de projets.

Une aide au fonctionnement supplémentaire est également versée lors de l'accueil d'enfants en situation d'handicap.

Enfin, elle est cosignataire du contrat enfance jeunesse.

3. [L'ALSH](#)

Les professionnels d multiaccueil transmettent des informations à l'équipe de l'ALSH concernant les enfants qui partent à l'école et vont fréquenter la garderie ou/et l'ALSH.

Une action passerelle est également organisée durant les vacances scolaires pour faciliter l'intégration des enfants à l'ALSH. Les enfants les plus grands de la crèche participent à une activité avec les plus petits enfants de l'ALSH. Un repas est ensuite pris à la cantine.

Les locaux de l'ALSH sont également utilisés par des groupes d'enfants de la crèche pour des activités ; l'intervenante de la bibliothèque profite également des locaux pour raconter des histoires.

4. [Cap ados](#)

Un listing baby-sitter est mis en place par l'association Cap ados de Plouarzel. La crèche s'intègre dans ce projet en formant les jeunes sur des actes du quotidien réalisés auprès de jeunes enfants (faire un biberon, changer une couche, donner un repas...) et sur des notions de sécurité.

5. [Les écoles sur les trois communes](#)

Des informations concernant un enfant qui part à l'école sont transmises à l'établissement concerné afin de faciliter son intégration et permettre une continuité dans la prise en charge.

Un travail en commun avec l'école peut également se faire pour définir si un enfant est prêt à intégrer l'école ou non pour pouvoir par la suite en discuter avec les parents.

6. [Le centre départemental d'action sociale](#)

Un travail en commun est réalisé avec la PMI pour le suivi de certains enfants et leur famille. Des observations peuvent être transmises à la PMI, et des solutions peuvent être trouvées ensemble face à certaines situations.

La directrice ou la directrice adjointe participe aux synthèses organisées par la PMI.

En septembre 2017, 4 familles bénéficient d'un suivi par la PMI et sont accueillis à la crèche.

Le service « accueil du jeune enfant » de la PMI joue un rôle important au sein de la crèche. Il a comme fonction le suivi et le contrôle de la structure pour s'assurer de la conformité de l'établissement aux normes en vigueur.

Ce service peut être amené à accompagner l'équipe dans la mise en place de projets et dans l'amélioration de certaines pratiques éducatives.

7. [Le Relais Parents Assistants Maternels](#)

A plusieurs reprises dans l'année, le multiaccueil et le RPAM échangent sur les offres d'accueil disponibles sur le territoire ; et les parents sont mis au courant de ces différentes offres si besoin.

Le multiaccueil informe les parents des différentes activités organisées par le RPAM en direction des familles (conférence-débat, ateliers de cuisine...)

Un groupe d'enfant de la crèche a participé à une activité « musique et danse africaine » avec des assistantes maternelles de Plouarzel.

8. [La médiathèque](#)

Deux intervenantes viennent une fois par mois raconter des histoires et chanter des chansons aux enfants.

Des sorties à la médiathèque sont mises en place le mercredi matin avec 10 enfants : des livres sont empruntés par la crèche.

9. [L'ouverture vers l'extérieur](#)

Une sortie de fin d'année est organisée au mois de juin avec les enfants et les parents. La dernière sortie s'est déroulée au poney club de Plouarzel.

Les enfants partent souvent en balade en poussette dans le bourg avec visite de la boulangerie, du maraîcher ou du poissonnier.

Les enfants ont également la chance d'aller au parc de jeux de Plouarzel.

D. [Le contrat enfance jeunesse](#)

Le CEJ est un contrat d'objectif et de financement signé pour 4 ans entre la CAF, la MSA, les communes de Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Ploumoguer.

Sa finalité principale est d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants sur un territoire donné

Le CEJ actuel est en cours de 2015 à 2018.

IV. [Les orientations sociales](#)

Certaines tendances peuvent ressortir de cette analyse du territoire :

- Une baisse de la population et des naissances mais la création de nombreux lotissements qui attirent de nouvelles familles.

- Les communes sont attractives et proposent de nombreux services aux familles notamment en termes de mode de garde et de services.
- Un territoire étendu avec de nombreux parents qui travaillent à l'extérieur de leur commune de résidence
- Un taux de chômage en augmentation et une hausse des locataires HLM.
- Une diversité de la population au niveau des revenus
- Un réseau partenarial très riche

Le multiaccueil doit ainsi réfléchir à son organisation pour répondre à tous les besoins des familles du territoire.

A. Les choix organisationnels

1. L'amplitude horaires

L'amplitude horaires est large (7h-19h) et permet aux familles de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

2. La diversité de l'offre

Différents accueils sont proposés aux familles pour répondre aux besoins de toutes les familles :

- Les accueils réguliers contractualisés pour les parents qui travaillent ou qui sont à la recherche d'un emploi.
- Les accueils occasionnels principalement pour des familles dont au moins un parent ne travaille pas.

Ce type d'accueil permet au parent de sortir de l'isolement dans le cas par exemple de famille monoparentale, de pouvoir bénéficier de soutien de la part d'une équipe pluridisciplinaire (conseils éducatifs, au niveau de la santé ou de l'alimentation), de rencontrer d'autres parents...

Certains parents choisissent également ce type d'accueil pour permettre à leurs enfants de bénéficier d'une première approche de la socialisation et de les préparer pour l'école.

- Certains accueils ne sont pas contractualisés, ce qui permet une certaine flexibilité et d'être au plus près du besoin réel de garde demandé par le parent.

Les parents en horaires irréguliers (infirmier, aide-soignant, sage-femme...) sont concernés et adaptent les heures de présence de l'enfant avec leurs horaires de travail.

- Des accueils périscolaires pour les enfants scolarisés de moins de 3 ans qui viennent à la crèche durant les vacances scolaires.

B. Qualité éducative de l'accueil

Chaque parent doit pouvoir bénéficier pour son enfant d'une qualité dans l'accueil.

C'est pourquoi, les professionnelles choisissent des objectifs à mettre en place durant l'année lors des entretiens de fin d'année.

Pour atteindre ces objectifs, des formations sont proposées au personnel afin de pouvoir évoluer au niveau professionnel.

Par exemple, deux professionnelles ont participé à une formation « comment accueillir les pleurs du tout-petit » suite à un questionnement qu'elles ont pu avoir en travaillant auprès des tout-petits.

Deux formations collectives ont également été proposées : « connaissance du développement psychomoteur de l'enfant » et « gestes d'urgences à l'enfant ».

Des temps d'analyse de pratique sont mis en place avec un psychanalyste pour échanger autour de situations concrètes vécues en section auprès des enfants et des familles.

Des réunions d'équipe et de sections sont organisées mensuellement pour échanger des informations, améliorer et faire évoluer les pratiques professionnelles.

Afin d'harmoniser les pratiques, le projet pédagogique va être retravaillé en équipe lors de réunions mensuelles animées par les éducatrices de jeunes enfants.

C. Lieu d'égalité et de mixité

Le multiaccueil souhaite promouvoir l'égalité des chances. Elle veut permettre à toutes les familles d'avoir une chance, peu importe leurs situations, de bénéficier d'une place en crèche et d'un accueil de qualité.

Le multiaccueil ne doit pas seulement être un mode de garde. Elle doit être aussi un lieu d'éducation avec comme objectif le développement et l'éveil de tous les enfants, sans tenir compte des caractéristiques de la famille.

C'est pourquoi, l'attribution des places est anonyme et se réalise en commission avec la présence de parents, de membres du SPIC et de la direction.

Elle se fait de manière équitable par un système de points et de critères : le critère le plus important est la date de dépôt du dossier. (1 point tous les 15 jours).

Des points supplémentaires sont attribués pour les familles à faibles revenus, aux familles monoparentales et aux familles nombreuses ; cela crée une mixité sociale au sein du multiaccueil.

Les dossiers d'enfants en situation d'handicap et les familles suivies par une institution telle la PMI sont traités en priorité.

D. Accompagnement à la parentalité

Le multiaccueil accueille indifféremment des parents qui travaillent ou qui sont à la recherche d'un emploi. Cela permet à ces derniers de pouvoir réfléchir à leur projet professionnel et engager des démarches d'insertion.

La mixité du public accueilli, souhaité par le multiaccueil, permet d'accueillir des familles en difficulté sociale ou financière. Il est donc important de soutenir ces parents en leur proposant des conseils et en les orientant vers d'autres professionnels si besoin.

La présence d'un médecin de crèche et d'une puéricultrice permet de réaliser des actions de prévention et de repérer des dysfonctionnements éventuels dans le développement de l'enfant.

Un meuble est disponible pour les parents avec des informations utiles surtout dans le domaine de la prévention. Ils ont également accès dans le hall de la maison de l'enfance à des informations sur des sorties culturelles à réaliser en famille.

Un espace détente avec un canapé et une table basse est proposé dans le hall de la maison de l'enfance, avec la possibilité de prendre un café. Cet espace a été conçu pour permettre aux parents de se rencontrer et d'échanger.

Une formation « premiers gestes d'urgence » a été proposée aux familles suite à la demande d'un parent.

Un blog a été mis en place pour permettre aux parents de se tenir au courant des informations les concernant et d'être en lien avec la vie de la crèche.

V. [Les perspectives](#)

A. [Les partenariats](#)

Les partenariats existants sont maintenus voire renforcés. Il est envisagé de travailler avec de nouveaux partenaires comme l'association « Familles Rurales ».

1. [L'association « familles rurales »](#)

L'association a comme objectif de mettre en place des projets dont leurs finalités peuvent rejoindre celles de la crèche : créer du lien social, soutenir les parents, créer du lien intergénérationnel...

Le multiaccueil sera ainsi impliquée dans des projets comme la mise en place « d'un listing papy-mamy » pour permettre aux familles de trouver un mode de garde occasionnel (quand l'enfant est malade et ne peut fréquenter la crèche, par exemple).

« Des cafés-débat » sont envisagés avec des thèmes abordés qui peuvent concernés les parents fréquentant la crèche.

2. [Les assistantes maternelles](#)

Le multiaccueil souhaite accroître le partenariat avec les assistants maternels par le biais du RPAM et de leurs associations.

L'organisation de conférences sur des thèmes concernant les parents et leur enfant peut être envisagée.

Une grande salle de motricité est en projet dans la future crèche : il sera peut-être possible de mutualiser cet espace avec les assistantes maternelles pour mettre en place des projets communs.

Un souhait du multiaccueil est d'envisager la présence de la responsable du RPAM aux commissions « liste d'attente » afin de permettre à toutes les familles de trouver une solution de garde adaptée à leurs besoins.

3. [Les écoles](#)

Pour faciliter l'intégration des enfants à l'école, « un projet passerelle » est souhaité par la crèche.

Les enfants prochainement scolarisés pourraient participer plusieurs matinées à des temps d'activités ou de jeux, avec des enfants des classes de petite section et leur instituteur.

4. [La médiathèque](#)

Le multiaccueil souhaite s'impliquer dans le projet « place aux jeux » organisé par la médiathèque. Un espace 0-2 ans sera mis en place à des horaires adaptés à toutes les tranches d'âge (en matinée).

Une semaine de la petite enfance est en projet par la médiathèque (exposition, spectacle, conférence...), et le multiaccueil souhaite s'impliquer dans la mise en place de ce projet.

B. [Accompagnement à la parentalité](#)

Cet accompagnement va être renforcé avec différents projets mis en place.

1. [Un espace dédié aux parents](#)

Dans les nouveaux locaux de la crèche, une pièce sera destinée à accueillir les parents dans un espace convivial (avec un canapé et une table basse) avec une porte qui se ferme pour garantir la confidentialité.

Le but de cet espace est de mettre en confiance le parent et de pouvoir échanger librement avec un professionnel.

Les parents pourront également utiliser ce lieu pour discuter.

Des plaquettes d'informations liées à la petite enfance et la prévention seront mises à disposition.

Dans cette même pièce, un coin sera destiné au médecin et à la puéricultrice (table de change, infirmerie, point d'eau...) pour les consultations ; des échanges avec le parent seront possibles en toute confidentialité.

Cette pièce pourra également servir de coin allaitement pour permettre aux mamans d'allaiter leur bébé en toute tranquillité.

2. [Les formations](#)

D'autres formations pourront être proposées aux parents, animées par des intervenants extérieurs ou par des professionnels de la crèche.

Deux personnes de l'équipe se sont formées cette année sur le « toucher massage des tout-petits » : elles pourront ainsi transmettre leurs savoirs aux parents.

3. [La place des parents](#)

Il est important de faire participer les parents à la vie de la structure.

Il est ainsi possible de demander aux parents, s'ils ont des compétences dans des domaines, pouvant permettre la mise en place d'activités.

Les parents musiciens pourront être sollicités pour animer des activités musicales ou animer un goûter comme celui de Noël.

Des parents cuisiniers pourront proposer une activité « confection de gâteaux ».

C. [Projet intergénérationnel](#)

A Plouarzel, la résidence Ty Braz accueille dans des petites unités de vie des personnes âgées.

Un projet de rencontre intergénérationnel est souhaité par la crèche à travers le partage d'un goûter ou la mise en place d'une activité.

D. [Ouverture vers l'extérieur](#)

Des sorties sont envisagées pour permettre aux enfants de bénéficier des bienfaits de la nature et du grand air (plage, forêt, air de jeux...).

Leur but est également de permettre d'accéder à la culture comme les sorties au cinéma de Saint Renan.

Elles permettent aux enfants de découvrir ce qui les environne : pompier, parc animalier...

Répondre au mieux aux besoins des familles sur le territoire est un des enjeux du multiaccueil, et implique une constante évolution dans son organisation et dans ses choix éducatifs et sociaux.

Le projet social permet de mener une réflexion approfondie sur la place du multiaccueil dans son environnement politique, social et partenarial afin de proposer une cohérence et une harmonisation de l'accueil des jeunes enfants.

Ce projet est donc évolutif et doit être source d'ouverture et de dynamisme.